

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI_24_0172** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **27/06/2024**

Objet : **marché 24.047 abandon de procédure**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **27/06/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **abandon de proc_dure march_ n_24.047.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

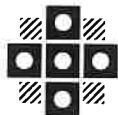
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240627-DFCPAJI_24_0172-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **27/06/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0172



Objet : 24.047 Centre social des Trois quartiers – Construction d'une extension, réhabilitation et démolition d'une partie de l'existant – Lot 4 : Menuiseries extérieures - Abandon de procédure

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 17 avril 2024 en vue de la réalisation des menuiseries extérieures dans le cadre de la réhabilitation du Centre social des Trois quartiers ;

Considérant que le besoin doit être redéfini pour prévoir des menuiseries en aluminium sur le bâtiment existant à la place des menuiseries bois prévues dans le dossier initial afin de réduire l'entretien du bâtiment et de réaliser des économies ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation relative au marché n°24.047 ayant pour objet la réalisation des menuiseries extérieures du Centre social des Trois quartiers.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

27 JUIN 2024



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marie Vuylstecker', written over a horizontal line.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :